

Montréal, le 4 octobre 2024

Madame Sonia Lebel,
Présidente du Conseil du Trésor
cabinet@sct.gouv.qc.ca

Monsieur Éric Girard
Ministre des Finances
ministre@finances.gouv.qc.ca

Objet: Demande de rencontre avant la période des consultations pré budgétaires

Madame la Présidente du Conseil du Trésor,
Monsieur le Ministre des Finances,

Interlocutrice nationale pour plus de 3000 organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS), la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) souhaite vous rencontrer, afin d'exposer des problèmes de conception dans les décisions budgétaires touchant les OCASSS.

Précisons tout de suite que cette demande de rencontre ne vise pas à vous présenter nos revendications monétaires chiffrées et nos analyses budgétaires globales, puisque nous le ferons officiellement lors des consultations prébudgétaires. Cependant, nous ne pouvons attendre le début de cette période pour discuter de solutions pouvant avoir un impact sur l'élaboration des documents présentés lors du dépôt du Budget du Québec 2025.

À titre d'aperçu des sujets que nous voulons traiter, voici deux exemples des problèmes affectant les subventions accordées aux OCASSS par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Nous les présentons brièvement ici, mais il est nécessaire de vous rencontrer, tant pour fournir des explications complémentaires que pour faire le tour de l'ensemble des éléments problématiques.

D'une part, les documents déposés lors du Budget, tant par le Ministère des Finances que par le Conseil du Trésor, ne tiennent pas compte du Cadre normatif du PSOC, adopté en 2023 par le MSSS et entériné par le Conseil du Trésor. Par ce document, le MSSS formalise l'existence de différents volets à l'intérieur du PSOC : mission globale, ententes pour activités spécifiques et projets ponctuels.

Or, les documents déposés lors du Budget réunissent sous « Organismes à but non lucratif »¹, des données qui devraient être scindées pour être conformes au fonctionnement du PSOC. Ce libellé étant plus large que les OCASSS recevant des subventions par le PSOC, il est impossible d'assurer le suivi des fonds publics, tant pour les sommes annoncées pour l'année en cours, que pour l'année précédente. Nous observons d'ailleurs chaque année des écarts importants entre les données déposées à l'Assemblée nationale lors de l'Étude des crédits, et

¹ Crédits et dépenses des portefeuilles, 2024-2025, Secrétariat du Conseil du Trésor, page 19-17

celle, apparaissant en référence pour l'année précédente, dans les documents du budget, tel qu'illustré dans les annexes #1 et #2 jointes à cette lettre.

Ces informations incomplètes, et même contradictoires, causent des problèmes récurrents, puisque nous devons chaque année solliciter le personnel politique du MSSS pour obtenir des informations et procéder à diverses estimations. Les OCASSS ont d'ailleurs vécu tout récemment les conséquences du manque de précision des données, dans une saga qui a duré 6 mois. En effet, le 10 septembre dernier nous avons appris que le montant de 10M\$, annoncés lors du budget, ne serait pas versé intégralement à l'intention de l'ensemble des OCASSS, et selon le Cadre normatif du PSOC, alors que nous avons obtenu verbalement cette assurance en mars 2024. Nous estimons qu'une telle situation ne se serait pas produite si les sommes destinés aux OCASSS étaient détaillées de manière transparente dans les documents budgétaires, et ce, pour chaque volet du PSOC.

D'autre part, la méthode de calcul de l'indexation des subventions, fournie au MSSS par le Ministère des Finances (voir annexe #3), est inadaptée aux réalités des OCASSS. Cette méthode est problématique parce qu'elle utilise une projection réalisée pour la mise à jour économique de l'automne, et ce, à partir de l'indice des prix à la consommation, alors que les groupes communautaires ne sont pas des ménages. Ce problème de conception est au cœur d'une recherche produite par des spécialistes de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM et nous aimerions vous présenter l'avenue développée dans le cadre de cette recherche. Ici encore, la rencontre que nous sollicitons ne vise pas à revendiquer une somme précise, mais à améliorer la logique à la base des décisions budgétaires.

Ces brèves informations ne représentent qu'un aperçu des questions que nous voulons aborder avec vous et qui sont cruciales pour les organismes communautaires autonomes que nous représentons. Nous vous invitons d'ailleurs à prendre connaissance de la présentation de la Table et de ses membres, jointe en annexe, ainsi que quelques-unes des données évoquées ci-haut. Vous constaterez qu'elles entraînent une confusion incompatible avec une gestion transparente des fonds publics.

Espérant qu'une rencontre sera possible rapidement, nous vous invitons à contacter Mercédez Roberge, coordonnatrice de la Table, afin de convenir des détails (coordination@trpocb.org ou 514-690-7826).

En vous remerciant pour votre collaboration, veuillez agréer, Madame la Présidente du Conseil du Trésor et Monsieur le Ministre des Finances, nos salutations distinguées.



Stéphanie Vallée, présidente de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

C.C.

- Monsieur Lionel Carmant, Ministre responsable des Services sociaux
- M. David Dubois, direction générale adjointe des services sociaux généraux, des activités communautaires, de la coordination des orientations et de l'adaptation aux réalités de la diversité, MSSS
- Les membres de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

Annexe 1 : Répartition du financement du MSSS à partir des cahiers déposés à l'Assemblée nationale lors de l'étude des crédits du budget pour l'année 2023-2024

	2023-2024
PSOC	946 749 665 \$
Hors PSOC	88 086 519 \$
Autres financements	58 311 590 \$
Total	1 093 147 774 \$

Annexe 2 : Crédits et dépenses des portefeuilles, 2024-2025, Secrétariat du Conseil du Trésor, Budget des dépenses, page 19-17

Santé et Services sociaux

CRÉDITS DE TRANSFERT (suite)

Ventilation par bénéficiaire
(en milliers de dollars)

	2024-2025	2023-2024
Entreprises	785 172,4	750 210,6
Entreprises et organismes d'État	585 731,8	570 877,6
Établissements de santé et de services sociaux	38 578 116,1	37 127 719,9
Municipalités	2 705,9	2 705,9
Organismes à but non lucratif	1 193 213,4	1 153 055,6
Personnes	11 635 189,2	11 737 739,5
Total	52 780 128,8	51 342 309,1

Ventilation par catégorie de dépenses
(en milliers de dollars)

	2024-2025	2023-2024
Rémunération	35 847 302,0	34 597 258,1
Fonctionnement	10 804 662,0	10 507 779,7
Intérêt	391 907,3	563 195,3
Support	5 736 257,5	5 684 076,0
Total	52 780 128,8	51 342 309,1

Annexe 3 : Réponse du Ministère des Finances concernant le calcul de l'indexation des subventions du PSOC pour la mission globale, Cahier des demandes de renseignements particuliers, Étude des crédits 2023-2024 -Cahier de documentation pour la commission parlementaire.

Q- 161 Fournir la base de calcul du taux d'indexation versé aux OCASSS, soit le nom du département chargé de l'établir, la référence statistique utilisée, le calcul effectué.

LE TAUX D'INDEXATION DU PSOC

- Les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS) sont financés par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- L'indexation du PSOC est réalisée à partir de la prévision de croissance annuelle de janvier à décembre de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec.
 - La croissance de l'IPC du Québec représente la hausse de prix d'un panier fixe de biens et services représentant les habitudes de consommation des Québécois.
- Par exemple, le taux d'indexation pour l'année 2023-2024 du PSOC est de 3,7 %¹, ce qui correspond à la prévision de croissance de l'IPC du Québec de 2023 par rapport à celle de 2022. Le taux de croissance est arrondi à la première décimale.
 - $((\text{IPC}_{\text{QCannée d'indexation}} - \text{IPC}_{\text{QCannée précédente}}) / \text{IPC}_{\text{QCannée précédente}}) * 100$
 - $((152,515 - 147,125) / 147,125) \times 100 = 3,7 \%$ ²

TAUX D'INDEXATION DU PSOC POUR L'ANNÉE 2023-2024 (indice 2002 = 100 et variation en pourcentage)

	IPC 2022	IPC 2023	Croissance (%)
Prévision	147,125	152,515	3,7

Source : Prévision du ministère des Finances du Québec à l'automne 2022.

- Le taux d'indexation du PSOC est déterminé par le ministère des Finances (MFQ), mais est autorisé ensuite par le réseau de la santé.

Q- 161 Fournir la base de calcul du taux d'indexation versé aux OCASSS, soit le nom du département chargé de l'établir, la référence statistique utilisée, le calcul effectué.

DÉPARTEMENT CHARGÉ DE FOURNIR LA PRÉVISION DE L'IPC

- Le ministère des Finances du Québec (MFQ) effectue plusieurs fois par année des prévisions économiques.
 - Celle-ci sert notamment à établir le cadre budgétaire du gouvernement du Québec pour le budget au printemps et la mise à jour économique et financière à l'automne.
- Dans le cadre de sa prévision économique, la DAPEQC effectue une prévision du taux de croissance de l'IPC du Québec. La prévision de l'automne sert notamment à l'indexation du PSOC.
- La prévision du taux de croissance de l'IPC est déterminée à l'automne à partir :
 - d'IPC mensuels produits par Statistique Canada pour les mois antérieurs à la date de calcul du taux de croissance (Statistique Canada, tableau 18-10-0004-01 et vecteur v41691783);
 - d'une prévision des IPC mensuels réalisée par la DAPEQC pour les autres mois. Cette prévision est basée sur l'analyse de différents indicateurs économiques, dont notamment la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel, la politique monétaire et les prix du pétrole.

Annexe 4 : Présentation de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles et de ses membres

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (Table) est incorporée depuis 1995, mais elle rassemble des regroupements provinciaux depuis le milieu des années 80. Les travaux de la Commission Rochon (1988), sur la réforme du système de santé et des services sociaux, avaient alors suscité une importante mobilisation dans le milieu des organismes communautaires (la moitié des 800 mémoires provenaient du communautaire). À compter de 1990, une douzaine de regroupements provinciaux décident de se réunir sur une base plus régulière, notamment afin d'analyser les conséquences du projet de loi 120 (1993) et du livre blanc *Une réforme axée sur le citoyen*.

En 2024, la Table rassemble [47 regroupements nationaux](#), actifs à la grandeur du Québec. Ceux-ci abordent la santé et les services sociaux sous différentes perspectives : femmes, jeunes, hébergement, famille, personnes handicapées, communautés ethnoculturelles, sécurité alimentaire, santé mentale, violence, périnatalité, toxicomanie, etc. À travers ses membres, la Table rejoint plus de 3 000 groupes communautaires de base de toutes les régions. Ce sont par exemple des maisons de jeunes, des centres de femmes, des cuisines collectives, des maisons d'hébergement, des groupes d'entraide, des centres communautaires, des groupes qui luttent contre des injustices, etc.



Par, pour et avec les communautés dont ils sont issus, les organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux sont autant de réponses collectives à une quête de justice sociale. Avec leurs actions innovatrices, leurs pratiques originales et leur vision globale, ils atteignent tous les milieux et constituent des ressources aussi variées qu'essentiels. Plus de deux millions de citoyennes et citoyens s'y retrouvent pour renforcer des milliers de communautés.

Lieu de mobilisation, de concertation et de réflexion, la Table développe des analyses critiques portant sur différents aspects entourant le système de santé et de services sociaux en général, de même que sur toute politique pouvant avoir un impact sur la santé et le bien-être de la population.

Interlocutrice du ministère de la Santé et des Services sociaux, la Table collabore fréquemment à tous travaux nécessitant son apport. Ainsi, elle intervient régulièrement sur différents enjeux, dont celui du fonctionnement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), et ce, tant auprès des ministres responsables que des fonctionnaires.

La Table interagit également avec d'autres instances gouvernementales, ainsi qu'auprès de l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale. Dans toutes ses interventions, la Table vise à assurer la reconnaissance, le financement et l'autonomie des organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS), de même que ceux de l'ensemble du mouvement communautaire autonome québécois.

La Table facilite notamment l'information des groupes et regroupements ainsi que leur participation lors de consultations. La contribution de la Table porte également sur l'application de la Politique gouvernementale de reconnaissance de l'action communautaire de 2001 (Politique) et sur les manières d'assurer l'équité de traitement des groupes recevant du financement du PSOC.

Très active pour améliorer le fonctionnement et l'équité au sein du PSOC, la Table intervient de plus de différentes manières pour obtenir un rehaussement significatif du financement du Programme et son indexation annuelle des subventions en fonction de l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (en remplacement de l'Indice des prix à la consommation qui n'est pas adapté).

La Table soutient les regroupements provinciaux qui en sont membres, ce qui rejaillit sur les groupes de base dans toutes les régions du Québec. Elle facilite le partage des expertises entre les regroupements ainsi qu'entre les groupes eux-mêmes, notamment par ses outils de communication.

Les interventions de la Table visent l'amélioration globale de la société. De tout temps, elle est intervenue sur les sujets d'intérêt public que sont les programmes sociaux, les services publics, le respect des droits, notamment d'association, et évidemment sur les conditions de vie et de travail de la population. Elle agit soit à l'intérieur des coalitions dont elle est membre, soit sur ses propres bases.

Depuis ses débuts, la Table s'allie activement à plusieurs instances des mouvements communautaires et syndicaux dans lesquelles elle défend particulièrement les enjeux liés à la santé, au maintien de l'autonomie des groupes communautaires et à la défense des droits de la population en général. Elle est membre active du *Réseau québécois de l'action communautaire autonome* (depuis sa création en 1996), de la *Coalition Solidarité Santé* (depuis sa création en 1991), de la *Coalition Main Rouge* (depuis sa création en 2009) et de la *Ligue des droits et libertés* (depuis 2010).

Composition du comité exécutif de la Table :

- Stéphanie Vallée, présidente, L'R des centres de femmes ;
- Jocelyne Gamache, secrétaire, Regroupement des cuisines collectives du Québec ;
- Michel-Alexandre Cauchon, trésorier, Fédération des centres d'action bénévole du Québec ;
- Isabelle Brisebois, Association des organismes de justice alternative du Québec ;
- Milaine Guay, Association des Grands Frères et des Grandes Sœurs du Québec
- Fernando Rotta, Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec

Les 44 regroupements membres de la Table interviennent sur des thématiques spécifiques et de diverses manières

En soutien aux femmes, aux jeunes, aux familles, aux personnes âgées, aux communautés ethnoculturelles par l'entraide, l'empowerment et par des lieux pour briser l'isolement :

- ACCÉSSS | Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux
- AQCCA | Association québécoise des centres communautaires pour aînés
- FAFMRQ | Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
- FCABQ | Fédération des centres d'action bénévole du Québec
- L'R des Centres de femmes du Québec
- RMJQ | Regroupement des maisons des jeunes du Québec
- ROCAJQ | Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec
- RQASF | Réseau québécois d'action pour la santé des femmes

En matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, en soutenant les femmes et les enfants qui en sont victimes par de l'hébergement, la sensibilisation de la population et l'éducation à la non-violence, par la défense des droits, etc. :

- À cœur d'homme — Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence
- Alliance MH2 | Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
- FMHF | Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
- RACQ | Regroupement des auberges du cœur du Québec
- RMFVVC | Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
- ROEQ | Regroupement des organismes ESPACE du Québec
- RQCALACS | Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

En situation d'urgence, par de l'écoute et du soutien aux personnes et dans la défense et l'expression de leurs droits :

- ACETQ | Association des centres d'écoute téléphonique du Québec
- AQPS | Association québécoise de prévention du suicide
- ASSOJAQ | Association des organismes de justice alternative du Québec
- Équijustice
- FCAAP | Fédération des Centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes
- RCPSQ | Regroupement des centres de prévention du suicide du Québec

En soutien aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, de santé physique, de dépendances, d'itinérance, de discriminations, des personnes en situation de handicap, par des actions visant la fin des exclusions liées à ces conditions, par des ressources variées, la défense de leurs droits, l'entraide, etc.

- AGIDD-SMQ | Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec
- Aphasie Québec — Le réseau
- AQCID | Association québécoise des centres d'intervention en dépendance
- CAP Santé mentale | Confédération des associations de proches en santé mentale du Québec
- COCQ-SIDA | Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le SIDA
- Connexion.TCC — Regroupement des associations de personnes traumatisées craniocérébrales du Québec
- MSMQ | Mouvement santé mentale Québec
- Regroupement des associations de parents PANDA du Québec
- Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec
- ROCQTR | Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue
- RRASMQ | Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec
- RSIQ | Réseau solidarité itinérance Québec
- SQF | Société québécoise de la fibromyalgie
- TAPAJ Québec | Travail Alternatif Payé À la Journée
- Victimes des pesticides du Québec

En matière de planification des naissances, de périnatalité, de soutien à l'allaitement et de soutien aux parents de jeunes enfants :

- FNS | Fédération Nourri-Source
- FQPN | Fédération du Québec pour le planning des naissances
- MAQ | Mouvement allaitement du Québec
- RNR | Regroupement Naissances-Respectées

En soutien aux proches aidants, en favorisant le parrainage et l'entraide intergénérationnelle :

- Intergénérations Québec
- Proche aidance Québec — Regroupement d'organismes engagés pour les personnes proches aidantes
- RQPC | Regroupement québécois du parrainage civique

En matière de sécurité alimentaire :

- BAQ | Banques Alimentaires du Québec
- RCCQ | Regroupement des cuisines collectives du Québec
- RPR | Regroupement des Popotes roulantes

Les regroupements membres de la Table contribuent à la vie démocratique québécoise et à la transformation sociale

Les regroupements provinciaux démontrent quotidiennement la valeur de leurs analyses et l'importance de leur apport à la société québécoise. Ils jouent un rôle essentiel tant auprès de la population qu'auprès de leurs membres, par leur rayonnement, leurs expertises et les alliances qu'ils forment au sein de divers mouvements sociaux :

- en regroupant des milliers d'organismes répartis dans toutes les régions québécoises;
- en favorisant la participation de milliers de citoyens et de citoyennes aux débats de société, en plus d'y contribuer comme regroupements
- en agissant en amont des difficultés par leur travail au niveau de la prévention et de la promotion de la santé globale des personnes et de la société;
- en s'alliant aux divers mouvements sociaux, notamment pour s'opposer à la marchandisation et à la privatisation des services publics;
- en favorisant l'exercice de la démocratie au sein des groupes et dans la société en général;
- en participant à de nombreuses instances consultatives gouvernementales et en facilitant la participation des groupes de base, autant que de la population;
- en défendant l'autonomie, les pratiques du mouvement communautaire autonome et leur apport à la société;
- en renforçant la capacité d'agir des communautés et la solidarité, par une approche « PAR-POUR-AVEC »;
- en agissant dans une visée de transformation sociale et d'éducation populaire;
- en s'opposant aux mesures et décisions qui appauvrissent la population et détruisent le filet social et compromettent le respect et l'exercice des droits économiques et sociaux;
- en défendant les intérêts de la population dans son ensemble, et non des intérêts spécifiques ou corporatistes;
- en incitant l'État à assumer pleinement ses responsabilités envers la population et en le tenant redevable envers celle-ci.

Équipe de travail :

Mercédez Roberge, coordonnatrice, 514-690-7826, coordination@trpocb.org

Géraldine Bureau, responsable de la recherche et de la formation, recherche-formation@trpocb.org

Jacinthe Messier, responsable de la mobilisation et des liaisons avec les membres, info@trpocb.org

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles
1, rue Sherbrooke Est, Montréal, QC, H2X 3V8,
514-844-1309, 514-690-7826 (cellulaire), coordination@trpocb.org
www.trpocb.org <https://www.facebook.com/TableDesRegroupements>